



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Nom de l'école :	de la Seigneurie
Nom de la direction responsable du dossier :	Chantale Allaire
Nom du coordonnateur du dossier :	Chantale Allaire
Noms et fonctions des membres du comité sain et sécrétaire de l'école :	Chantale Allaire, Directrice Brigitte Lavallée, Directrice adjointe Véronique Provencher, Directrice adjointe Véronique Brabant, TES Stéphanie Doyon, TES Jade Gallant, TES-SDG
Particularités de l'école : <i>(nombre d'élèves, classes spéciales, autres informations pertinentes)</i>	705 élèves
Valeur (s) provenant du projet éducatif en lien avec le climat scolaire	Responsabilisation de ses élèves
Date d'élaboration du plan de lutte :	Novembre 2021

1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Analyse	2021-2022
Outils (questionnaires) utilisés pour réaliser l'analyse de la situation de l'école :	L'école a fait le portrait des manifestations de violence par le biais d'un sondage auprès des élèves de l'école durant l'année scolaire 2020-2021. Un sondage électronique a aussi été envoyé aux parents et au personnel de l'école. L'analyse des données recueillies a été faite à l'automne 2021.
Date de la dernière analyse de la situation de l'école :	Année scolaire 2020-2021
Nombre de situations de violence compilées dans l'outil Violence et intimidation (Papp) :	2020-2021 : 1 événement répertorié
Nombre de situations d'intimidation compilées dans l'outil Violence et intimidation (Papp) :	2020-2021 : 5 événements
Facteurs de risque de l'école :	Violence verbale Violence physique Cyberintimidation (au 3 ^e cycle) Intimidation (enfants et adultes)
Facteurs de protection de l'école :	<ul style="list-style-type: none"> - Implication et collaboration des parents et du personnel scolaire - Sensibilisation et prévention auprès des élèves - Stabilité de la TES plancher de 4^e-5^e-6^e années

Priorités à améliorer à notre école en lien avec le climat scolaire.

Basées sur l'évaluation du plan de lutte de l'année antérieure et sur l'analyse de la situation.

2021-2022

- Poursuivre les efforts en prévention (animations, jeux supervisés) et de sensibilisation
- Informer les parents et les différents intervenants lors de situations d'intimidation et de violence
- Sensibiliser les élèves et le personnel sur la violence verbale

2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

Mesures universelles de prévention mises en place :	2021-2022	Qui s'en occupe	Calendrier
	Travailler les habiletés sociales des élèves variant selon le cycle (activités en classe, sous-groupes ciblés). Violence verbale – banalisation des propos Thèmes à aborder en priorité : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des émotions (1^{re}-2^e-3^e années) - Tolérance à la différence (4^e-5^e-6^e années) 	TES	Tout au long de l'année, au besoin
	Jeux structurés à la récréation et au dîner avec des élèves ciblés (2 sous-groupes par bloc ou selon les besoins).	TES	Récréation : dès septembre
	Effectuer des rencontres en sous-groupe pour travailler la gestion des émotions (tristesse, frustration, colère...). → approche <i>Domino</i>	TES au besoin	Tout au long de l'année, au besoin
	Effectuer des rencontres en sous-groupe ou individuel pour travailler l'estime de soi et la confiance en soi (4 ^e -5 ^e et 6 ^e années).	TES au besoin	Tout au long de l'année, au besoin
	Effectuer des rencontres en sous-groupe ou individuel pour travailler l'anxiété (1 ^{re} -2 ^e et 3 ^e années).	TES au besoin	Tout au long de l'année, au besoin
	Sensibiliser les élèves sur les types de violence en groupe-classe, sous-groupe et en individuel.	TES/enseignants/direction	Tout au long de l'année, selon les situations
	Sensibiliser les élèves sur la violence verbale auprès des pairs (situations ciblées, lors d'événements).	TES/équipe de direction	Tout au long de l'année, selon les situations
	Intervention directe lors de violence verbale et physique (pas de tolérance).	Direction/TES	Voir code de vie (1.1) pour intervention
	Faire une tournée des groupes pour présenter les services et le soutien offert par les TES.	TES	Septembre, chaque année
Rappeler la distinction entre <u>conflit et intimidation</u> ainsi que les étapes de résolution de conflit (pour le personnel, les parents et les élèves).	TES/direction/secrétaire	Au moins une fois dans l'année dans le Pigeon voyageur Tout au long de l'année (affiches, lors de rencontres, etc.)	
Rappeler l'importance de dénoncer et rappel sur les règles de sécurité dans le transport scolaire.	TES	Tout au long de l'année, au besoin Semaine du transport scolaire (février)	

	Cour d'école : déterminer des zones de surveillance dans la cour ainsi qu'un poste TES-pivot où l'intervenant est appelé à se déplacer. Utiliser un émetteur radio (Walkie-talkie) dans la cour d'école.	Directions/TES/PEH	Tout au long de l'année
	Comité valorisation met en place un système de billets BRAVO que les élèves se méritent lorsque les comportements attendus sont observés. À chaque mois, un diplôme est remis à des élèves dans chacun des groupes. Il y a un comportement par mois ciblé par le comité.	Équipe école	<ul style="list-style-type: none"> - Billets remis tous les jours - Diplômes remis une fois par mois - Noms des élèves qui reçoivent un diplôme seront nommés à l'intercom de l'école
	Mise en place du modèle d'intervention RAI (réponse à l'intervention) sur le plan des comportements (service de garde et aux récréations).	Service de garde	<ul style="list-style-type: none"> - Débuté au SDG en novembre - À venir pour les récréations
	Mettre des affiches expliquant les notions de conflits et d'intimidation (nouvelles affiches dans les fenêtres – porte 6 et dans les corridors de l'école).	TES/direction	Tout au long de l'année
	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'un espace de détente en présence d'un adulte pour le retour au calme au besoin - Pendant la pandémie, ce local sert aussi de local COVID (tests rapides, élèves avec fièvre) 	TES	Tout au long de l'année
	Sensibiliser les élèves et les parents sur la cyberintimidation et la violence verbale lors de rencontre de la policière jeunesse à l'école (en 5 ^e année). Communication dans le <i>Pigeon voyageur</i> .	TES/policière jeunesse	Novembre

3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

	2021-2022	Qui s'en occupe	Calendrier
Mesures de collaboration prévues :	Envoyer aux parents le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école (Art. 75.1 LIP) par l'envoi d'un document résumé.	Direction	Hiver 2022
	Envoyer des capsules d'information aux parents sur la distinction entre le conflit, la violence et l'intimidation par le biais du <i>Pigeon voyageur</i> (voir plus haut).	Direction/secrétaire	Trois à quatre fois dans l'année Septembre : premier envoi et les autres à venir
	S'assurer d'une communication école-SDG-parents en cas de situations de violence, d'intimidation ou de conflits répétés. Pendant les activités au service de garde et aux récréations sur les heures d'école : Mise en place du modèle d'intervention RAI (réponse à l'intervention) et de communication aux parents <ul style="list-style-type: none"> - Niveau vert : renforcement des bons comportements – interventions universelles, billet « Bravo » - Niveau jaune : avis préventif à la suite d'un comportement inadéquat nécessitant une intervention modérée - communication envoyée par courriel aux parents ainsi qu'à l'enseignant <ul style="list-style-type: none"> o Retour du parent (accusé de réception) - Niveau rouge : manquement grave à la suite d'un comportement inacceptable (récréation et/ou service de garde) : appel aux parents automatique 	TES/éducatrices/direction	Tout au long de l'année
	Produire des affiches à apposer à l'accueil du SDG (porte 6) et dans les corridors de l'école qui définissent les bons termes liés à l'intimidation (violence, intimidation, conflit).	TES/Direction	Tout au long de l'année

	Ajout d'une TES au service de garde pour assurer une cohérence des actions avec les services éducatifs de l'école.	Direction Responsable du service de garde	Pour l'année 2021-2022 - à réévaluer
--	--	--	--------------------------------------

4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

	2021-2022	Qui s'en occupe	Calendrier
Modalités prévues :			
	Onglet de dénonciation confidentiel sur le site web de l'école. Le publiciser auprès des parents (courriel, site internet).	Direction Secrétariat	Pigeon voyageur (décembre)
	Sensibiliser et réaffirmer aux élèves de dénoncer aux adultes lorsqu'ils sont témoins de situations ou victime.	TES	Tout au long de l'année

5. LES ACTIONS OU INTERVENTIONS QUI DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR UN AUTRE INTERVENANT

2021-2022	
Actions prévues : (Mesures éducatives)	<p>Actions à faire par les intervenants du milieu (T.E.S, enseignants, psychoéducateur, etc.) : Mesures possibles à réaliser selon les besoins des élèves impliqués dans la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les adultes de l'école à accueillir et à faire le suivi de l'élève qui se présente pour dénoncer une situation. ▪ Lorsqu'une situation se produit : déterminer s'il s'agit d'une situation d'intimidation, d'un acte de violence isolé ou d'un conflit. Valider au besoin avec un collègue, la TES ou la direction. Les TES fourniront une liste de critères aux enseignants. ▪ Intervenir selon la situation (acte de violence isolé ou intimidation) en utilisant les outils disponibles. ▪ Intervenir lors d'une situation de violence et d'intimidation. (Annexe 6) ▪ Rappeler l'importance de l'échange d'informations entre les membres du personnel (enseignants, TES, PEH, direction et service de garde) lors de situations de violence ou d'intimidation, tout en maintenant la confidentialité. ▪ Consigner les événements de violence ou d'intimidation qui se sont produits et le suivi qui a été fait par le biais de l'outil Violence et intimidation sur le site de la CSSDA (PAPP). (Art. 96. 27 11 LIP) ▪ Maintenir un surveillant pivot et un émetteur-transmetteur afin de faciliter la communication avec le secrétariat et les TES. ▪ Maintenir un code de vie cohérent afin de faciliter son utilisation pour l'ensemble des acteurs de l'école.

6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

2021 -2022

Mesures de confidentialité prévues :

S'assurer de l'échange d'informations entre les membres du personnel concernés (enseignants, direction, T.E.S. et responsable du SDG) lors de situations de violence majeure ou d'intimidation, tout en maintenant la confidentialité.

Actions prévues :

Sensibiliser le personnel de l'école en ce qui a trait aux notions de confidentialité et d'anonymat (à rappeler à quelques occasions durant l'année au personnel) :

- Éviter les discussions informelles sur les cas d'intimidation ou de violence rapportés dans des lieux communs, autant à l'école qu'en dehors de l'école.
- Être sensible à qui l'on transmet l'information à la suite d'une intervention où des élèves sont impliqués.
- Ne jamais nommer les noms des élèves concernés par la situation ou de l'information personnelle sur des élèves.
- Sensibiliser le personnel sur les actes d'intimidation qu'ils peuvent vivre entre eux.

7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR D'UN TEL ACTE

	2021-2022		
Mesures de soutien ou d'encadrement prévues :	VICTIMES	AUTEURS	TÉMOINS (s'il y a lieu)
	<p>Faire des rencontres fixes avec la victime une fois que l'intervention a été complétée pour travailler les habiletés sociales basées sur les besoins des élèves. (Individuelle ou de groupe).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'utiliser les ressources sur le site sain et sécuritaire. <p>S'assurer d'un encadrement bienveillant et rassurant pour la victime.</p> <p>Remettre aux parents de l'élève un dépliant ou un document des différentes ressources disponibles pour les aider. (Dépliant en révision par le Centre de services scolaires – à venir)</p> <p>Appliquer la méthode 2-1-1 pour un suivi efficace :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 rencontres la semaine 1 • 1 rencontre la semaine 2 • 1 rencontre la semaine 3 	<p>Faire des rencontres fixes avec l'intimidateur une fois que l'intervention a été complétée pour travailler les habiletés sociales basées sur les besoins des élèves. (Individuelle ou de groupe).</p> <p>Faire un suivi des contrats « NON à l'intimidation » donnés aux élèves ainsi que les fiches de réflexion.</p> <p>Communiquer avec les parents et établir les rencontres requises pour convenir du suivi et les informer des sanctions prévues, s'il y a lieu.</p> <p>Faire un suivi éducatif.</p> <p>Appliquer la méthode 2-1-1 pour un suivi efficace.</p>	<p>Assurer au témoin un environnement sain et sécuritaire.</p> <p>Planifier des rencontres ponctuelles, au besoin.</p> <p>Communiquer avec les parents pour les informer de la situation.</p>

8. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SPÉCIFIQUEMENT AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (GRAVITÉ, RÉPÉTITION DU GESTE, ETC.)

2021-2022

Modalités prévues :

Le code de vie est conforme aux exigences de la LIP puisqu'il a été modifié afin de le rendre plus cohérent et faciliter son utilisation pour l'ensemble des acteurs de l'école.

9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (VICTIMES, AUTEURS, TÉMOINS ET LEURS PARENTS; ENGAGEMENT DE LA DIRECTION)

2020-2021

Suivi qui sera fait auprès des victimes, auteurs, témoins ainsi qu'à leurs parents (par qui, de quelle façon et à quelle fréquence).

Valider si le suivi des actions a été fait et que tous les moyens ont été mis en place en se référant aux étapes de l'aide-mémoire pour la direction.

Vérifier si les élèves touchés sont encore à risque (vérification individuelle et informelle).

Vérifier si toute l'information a été compilée dans le système SPI.

Dates de révision ou d'actualisation (au cours de l'année) :	Le plan de lutte sera révisé par le comité en janvier et évalué en mai .
Date d'approbation par le CE :	